



RECU EN PREFECTURE

Le 11 février 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20210209-0000040-DE

## Délibération n°2021.00004

Adhésion à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages (FVCS) et création d'un conseil des sages

Séance du 09 février 2021

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 27

absents représentés : 3

absents non représentés : 3

L'an deux mille vingt et un, le 09 février, le Conseil municipal, dûment convoqué le 03 février, s'est réuni à L'Atalante - 1 rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDÉ, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Catherine AMARI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Michael VAQUETA, M. William GALLÉ

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Julie MOREL donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Malik GUEYE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Hélène BATHOSI donne pouvoir à M. Franck SUREAU

### ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, M. Laurent PRUGNEAU, M. William GALLÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mohamed KACHOUR

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2021.00004

### Adhésion à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages (FVCS) et création d'un conseil des sages

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Luc MARION, Conseiller municipal délégué aux seniors,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les buts définis par cette fédération sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences,

Considérant le barème de cotisation pour l'adhésion à la FVCS,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 2 février 2021,

#### **DELIBERE** **A l'unanimité**

**DIT** que la commune de Mitry-Mory adhère à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages (FVCS).

**PRECISE** que la cotisation annuelle correspondante est de 640 € pour l'année 2021.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget communal - chapitre 011.

**DECIDE** de procéder à l'élection à main levée du représentant de la commune de Mitry-Mory à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages (FVCS).

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>26</b>
<b>POUR :</b>	<b>26</b> Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smâïn TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA,
<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>4</b> M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Michael VAQUETA

**DESIGNE** Monsieur Luc MARION, comme représentant de la commune de Mitry-Mory auprès de cette même association.

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.